



UNION EUROPÉENNE

**Conseil permanent de l'OSCE N°1572
Vienne, le 9 juillet 2026**

**Déclaration des Etats de l'UE sur le rapport de l'auditeur
externe pour l'année 2025 / sur le rapport du Comité d'audit**

Les États membres de l'Union européenne accueillent chaleureusement Mme Margit Kraker, présidente de la Cour des comptes autrichienne, ainsi que son équipe, au Conseil permanent, et les remercient pour leur audit complet du rapport financier et des états financiers de l'OSCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous apprécions la grande qualité de ce rapport, très instructif et approfondi, et qui complète les conclusions du comité d'audit et du Bureau d'audit interne.

Nous sommes heureux de constater qu'aucune faiblesse ni erreur n'a été relevée concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des états financiers dans leur ensemble.

Nous prenons bonne note des principales recommandations et des autres observations contenues dans ce rapport, et nous encourageons le Secrétariat à les prendre en compte dans les meilleurs délais.

Nous accueillons favorablement votre recommandation de modifier le règlement financier 3.02 afin d'accorder une plus grande souplesse, et d'autoriser, dans des conditions et selon des modalités à préciser, des transferts provisoires entre les programmes principaux et les programmes, en cas de non-approbation du budget.

Nous soutenons votre recommandation de fournir au Bureau d'audit interne les ressources humaines et financières nécessaires afin qu'il puisse exercer correctement ses fonctions d'audit interne indépendant au sein de l'OSCE. Comme nous l'avons souligné lors de l'adoption du budget unifié pour 2026, nous nous attendons à ce que des ressources adéquates soient allouées au Bureau d'audit interne dans le budget de 2027, y compris pour les déplacements dans les missions de terrain.

Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, nous constatons l'absence de consensus pour l'adoption des états financiers de l'organisation. Comme nous l'avons déjà souligné, cette décision relève de l'ordre technique et incombe clairement aux États participants, conformément aux règles financières de l'Organisation. Le refus d'approuver les états financiers affecte les intérêts des États participants et impose une charge supplémentaire au Secrétariat. Ce blocage empêche également le remboursement des excédents de trésorerie provenant des contributions des années précédentes, ce qui constitue une violation de nos lois nationales. Par conséquent, nous renouvelons notre appel à la présidence en exercice suisse à proposer une solution, qui pourrait consister en une décision ad hoc du Conseil permanent permettant le remboursement des excédents de trésorerie restants, sans préjudice des griefs exprimés par les délégations qui s'opposent à la validation des états financiers.

Nous réaffirmons notre ferme soutien aux institutions autonomes et à leur mode de fonctionnement. Il est essentiel que la mise en œuvre ou l'interprétation de toute recommandation respecte pleinement l'autonomie programmatique des institutions dans l'exercice de leurs mandats.

En conclusion, les États membres de l'Union européenne expriment leur gratitude à la Cour des comptes autrichienne pour avoir rempli une mission de trois ans en tant qu'auditeur externe pour l'Organisation. Nous vous remercions, Madame la présidente, ainsi que votre équipe compétente, pour votre travail.

Déclaration des Etats membres de l'UE sur le rapport du Comité d'audit

Les États membres de l'Union européenne accueillent chaleureusement Mme Marian MacMahon, présidente du comité d'audit, ainsi que ses collègues, M. Martin Guozden et Mme Malika Aït-Mohamed Parent. Nous remercions le comité pour son rapport exhaustif couvrant la période de juillet 2025 à juin 2026.

Nous apprécions le contenu du rapport, qui complète les conclusions du Bureau d'audit interne et le rapport de l'auditeur externe.

Nous prenons bonne note de vos recommandations et observations, et les accueillons favorablement dans l'ensemble. En particulier, nous partageons vos préoccupations concernant les défis majeurs auxquels l'OSCE est actuellement confrontée.

Nous partageons pleinement votre point de vue sur la nécessité pour l'OSCE de mener une réflexion stratégique à long terme, basée sur une revue fonctionnelle et incluant une priorisation des mandats afin d'allouer les ressources limitées aux programmes clés, dans un contexte de réductions budgétaires approuvées.

Nous relayons également votre appel à pourvoir les postes vacants essentiels, notamment celui de chef du service juridique.

Enfin, nous partageons votre point de vue sur la nécessité d'approuver les états financiers de 2025. Nous répétons que ces décisions sont de nature technique. Leur absence est préjudiciable aux intérêts des États participants et crée une charge supplémentaire et inutile pour le Secrétariat. Je vous remercie.

L'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la République de Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, Saint-Marin, la Serbie, et l'Ukraine se joignent à cette déclaration.